

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
 Prise en charge : pec@mupras.com
 Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 2284

Société : RAM

Actif

Pensionné(e)

Autre : Décendé

Nom & Prénom : ADDINE DINE

Date de naissance : 1953

Adresse : NAIT , 75 1^{er} étage , DEROUR

Tél. : 077-18-24-193 Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

DR. TAMAZI Mustapha
Medecine Generale
15 Derb Boujda-Azemmour
Tél : 06 61 69 98 88

Cachet du médecin :

Date de consultation : 16/10/2023

Nom et prénom du malade : ESSABAS ATT Elsayfawi Age :

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Le : / /

Signature de l'adhérent(e) :

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Nature des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
<i>16/10/2023</i>	<i>C</i>	<i>1</i>	<i>150,00</i>	<i>DR. TANIA TAZI 15 DENTISTE TANIA TAZI</i>

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
<i>Dr. Tania Tazi Pharmacie Moulay Bouchra 1 Bd Med V. Azzenour</i>	<i>16/10/2023</i>	<i>188,20</i>

ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

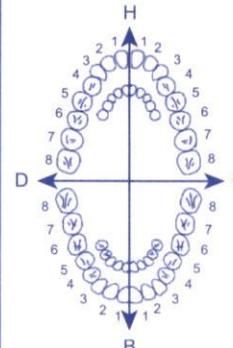
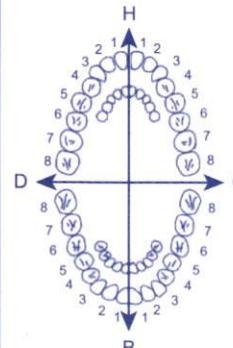
Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				COEFFICIENT DES TRAVAUX <input type="text"/>
				MONTANTS DES SOINS <input type="text"/>
				DEBUT D'EXECUTION <input type="text"/>
				FIN D'EXECUTION <input type="text"/>
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			COEFFICIENT DES TRAVAUX <input type="text"/>
	H 25533412 00000000 35533411	G 21433552 00000000 11433553		MONTANTS DES SOINS <input type="text"/>
	D 00000000	G 00000000		DATE DU DEVIS <input type="text"/>
	B 35533411			DATE DE L'EXECUTION <input type="text"/>

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Lot: 230577
À consommer de préférence avant le: 06/2028
PPC: 79,50 DH

06/2028

P.P.U: 33,66DH
P.E.R: 06/2024
LOT: M0724

37170

C91533-07

NO - SPA 40MG
CP 820
P.P.V: 32DH00
PER: 04/2025
LOT: 22E002V
5 118000 061342

11 Docteur TAMAZI MUSTAPHA

الدكتور تمازي المصطفي

Diplômé du centre hôpitalo-

خريج المركز الاستشفائي الجامعي ابن رشد

Universitaire ibno rochd a Casablanca

طبيب داخلي بمستشفى محمد الخامس بالبيضاء سابقا

Ex Médecin interne a l'Hôpital Med V

طبيب بالقوات المسلحة الملكية سابقا

CASABLANCA

طبيب بالفترة الجوية الملكية بالقاعدة الاولى سابقا

EX médecin aux forces armés royales

خبير محلل لدى المحاكم

EX médecin aux premier B.A.F.R.A

الفحص بالأشعة / الفحص بالصدى

Expert assermenté près des tribunaux

الطب العام

Examen radiologique/ examen échographique

درب بوجيدة رقم 15 ازمور

Médecin Générale

Tréphone 0661699888

Ordonnance

16/10/2023

32.00

1) Aspirine 400mg
1cp x 32

S.V

39.00

2) Aspirine 14gels

S.V

79.50

3) Caftorophen 1cp
18gels x 12

S.V

37.20

4) Nurofen 1cp
x 20

S.V

188.20

Dr Thami TAZI
Pharmacie Moulay Boucraib
151, Bd Med V - Azemmour

Dr. TAMAZI Mustapha
Medecine Generale
15 Derb Benjida-Azemmour
Tél : 06 61 69 98 88

Dr. TAMAZI Mustapha
Medecine Generale
15 Derb Benjida-Azemmour
Tél : 06 61 69 98 88